

ANNEXE 1 -

Données essentielles des conventions de subvention

nomAttribuant	idAttribuant	dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5)	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriodeVersement (8)	idRAE (9)	notification UE (10)	pourcentage Subvention (11)
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2023-07-05	Théâtre de la carrosserie Mesnier	38 991 124 900 016	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement (1) pour la période 2023-2025 pour la réalisation des actions suivantes en 2023 : - "programmation de spectacles vivants professionnels, dans et hors les murs", - "accueil de résidences de création", - "chantiers à destination d'un public en situation de handicap", - "actions dans le cadre du centre de formation professionnelle clown", et une subvention d'investissement (2) 2023, pour : - "l'équipement son et lumière de la nouvelle dalle de travail", - "l'achat de praticables pour les actions hors les murs".	(1) 32 000,00 € (2) 7 000,00 €	Aide en numéraire	(1) Échelonné : Acompte : 80 % dans un délai de 3 semaines à compter de la notification, sous réserve de la réception des justificatifs demandés Solde : 20 % dans un délai maximal de 3 semaines à compter de la réception des justificatifs demandés (2) Unique	(1) 2023-08-03_2024-07-31 (2) 2023-08-03_2024-01-31		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2023-07-17	Association Antre Peaux	38 323 218 800 037	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement 2023 pour la réalisation des actions suivantes : - mise en œuvre du projet artistique culturel de territoire et des actions qui en découlent, notamment dans le cadre des pôles, arts du spectacle, arts visuels et du pôle pollinisation.	100 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 80 % dans un délai de 3 semaines à compter de la notification, sous réserve de la réception des justificatifs demandés Solde : 20 % dans un délai maximal de 3 semaines à compter de la réception des justificatifs demandés	2023-08-03_2024-07-31		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2023-07-05	Académie musicale du Cher	43 239 311 400 025	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement pour la période 2023-2025 pour la réalisation des actions suivantes en 2023 : - 3 stages d'orchestres harmonie, - 6 concerts pédagogiques.	30 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 80 % dans un délai de 3 semaines à compter de la notification, sous réserve de la réception des justificatifs demandés Solde : 20 % dans un délai maximal de 3 semaines à compter de la réception des justificatifs demandés	2023-07-03_2024-07-31		Non	1

nomAttribuant	idAttribuant	dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5)	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriodeVersement (8)	idRAE (9)	notification UE (10)	pourcentage Subvention (11)
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2023-06-30	Ligue de l'enseignement du Cher	77 502 205 600 011	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement 2023 (1) pour la réalisation des actions suivantes : - "pérennisation du centre départemental de développement de la vie associative", - "soutien au réseau de théâtre amateur", et une subvention d'investissement (2) , pour : - "la mise en oeuvre de 10 animations relatives à l'éco-construction pour les collégiens du Cher sur le site des Grands Moulins à GRAÇAY", - "10 formations d'éco-délégués à l'attention des collégiens du Cher", - "pour des actions de sensibilisation à la biodiversité et de découverte du "marais de Fouzon, 15 animations pour les scolaires", et une subvention de fonctionnement (3) pour un projet au titre de la politique éducative pour l'organisation du marathon de la BD.	(1) 43 000,00 € (2) 19 400,00 € (3) 1 400,00 €	Aide en numéraire	(1) Échelonné : Acompte : 80 % dans un délai de 3 semaines à compter de la notification, sous réserve de la réception des justificatifs demandés Solde : 20 % dans un délai maximal de 3 semaines à compter de la réception des justificatifs demandés (2) Échelonné : Acompte : 40 % à la notification, Solde : 60 % au vu des justificatifs demandés (3) Unique	(1) 2023-07-05_2024-07-31 (2) 2023-07-05_2024-07-31 (3) 2023-07-05_2024-07-31		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2023-05-02	Association Entraide Berruyère	33 145 513 900 039	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement 2023 pour la réalisation des actions suivantes : - "les jardins familiaux" (1), - "le restaurant social" (2).	(1) 19 000,00 € (2) 10 000,00 €	Aide en numéraire	(1) Échelonné : Acompte : 60 % à la notification, Solde : 40 % au vu des justificatifs demandés (2) Unique : à réception des justificatifs demandés et après notification	(1) 2023-06-21_2024-07-31 (2) 2023-07-18		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2023-07-18	Garage associatif solidaire du Cher - Mobilités	44 054 935 000 021	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement 2023 pour développer un réseau départemental de location solidaire de véhicules automobiles.	100 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 60 % à la notification Solde : 40 % au vu des justificatifs demandés	2023-08-01_2024-07-31		Non	1

nomAttribuant	idAttribuant	dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5)	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriodeVersement (8)	idRAE (9)	notification UE (10)	pourcentage Subvention (11)
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2023-07-25	Association pour la gestion de la résidence autonomie Louis Jouannin	31 472 941 900 015	Avenant n° 3 au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2023 dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour actualiser le montant du forfait autonomie 2023 et valoriser les dépenses d'animations supplémentaires.	27 520,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acomptes : 50 % à la notification 30 % à la réception des justificatifs demandés Solde : 20 % à la réception des justificatifs demandés	2023-07-26_2024-08-31		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2023-05-24	Pôle nutrition	49 278 441 800 021	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de la conférence de financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour la réalisation des actions suivantes : - "atelier culinaires séniors", - "atelier culinaires auprès d'adultes en situation de handicap".	72 392,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 80 % dans un délai de deux mois à compter de la notification Solde : 20 % dans un délai maximal de deux mois à compter de la réception des justificatifs demandés	2023-06-09_2024-03-31		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2023-05-25	Association santé éducation et prévention sur les territoires Centre-Val de Loire	50 840 339 100 016	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de la conférence de financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour la réalisation des actions suivantes : - "ma retraite, j'en profite", - "parcours de prévention santé séniors".	29 481,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 80 % dans un délai de deux mois à compter de la notification Solde : 20 % dans un délai maximal de deux mois à compter de la réception des justificatifs demandés	2023-06-09_2024-03-31		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2023-05-25	Ass mutuelle agricole soins à domicile	34 531 240 900 021	Avenant n° 2 à la convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de la conférence de financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour la réalisation des actions suivantes : - "accueil de jour", - "ateliers de prévention pour aider à maintenir du lien social : ateliers mémoire, équilibre, nutrition", - "plateforme répit d'accompagnant".	25 160,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 80 % dans un délai de deux mois à compter de la notification Solde : 20 % dans un délai maximal de deux mois à compter de la réception des justificatifs demandés	2023-06-09_2024-03-31		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2023-05-24	Caramel	84 412 557 500 010	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de la conférence de financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour la réalisation des actions suivantes : - "prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans souffrant de diabète", - "prévention de la perte d'autonomie des personnes souffrant d'obésité après 60 ans".	82 100,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 80 % dans un délai de deux mois à compter de la notification Solde : 20 % dans un délai maximal de deux mois à compter de la réception des justificatifs demandés	2023-06-09_2024-03-31		Non	1

nomAttribuant	idAttribuant	dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5)	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriodeVersement (8)	idRAE (9)	notification UE (10)	pourcentage Subvention (11)
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2023-04-19	Victorine	90 109 182 700 013	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de la conférence de financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour la réalisation de l'action suivante : - "les ateliers de Victorine (ateliers de prévention primaire à destination des personnes âgées de plus de 60 ans)".	111 640,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acomptes : 50 % dans un délai de deux mois à compter de la notification 30 % dans un délai maximal de deux mois à compter de la réception du justificatif demandé Solde : 20 % dans un délai maximal de deux mois à compter de la réception des justificatifs demandés	2023-06-09_2024-03-31		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2023-05-31	VYV 3 Centre Val de Loire Mutualité française Centre Val de Loire, services de soins et d'accompagnement mutualistes (SSAM), établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) mutualiste les 5 rivières à VIERZON	77 534 789 101 074	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de la conférence de financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour la réalisation des actions suivantes : - "ateliers collectifs en art-thérapie (musiques et/ou arts plastiques) pour prévenir la dégradation de l'estime de soi", - "ateliers collectifs de socio esthétique".	31 490,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 80 % dans un délai d'un mois à compter de la notification Solde : 20 % dans un délai maximal de deux mois au vu des justificatifs demandés	2023-06-09_2024-03-31		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2023-05-24	Comité départemental équitation du Cher	45 230 267 200 020	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de la conférence de financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour la réalisation de l'action suivante : - "médiation équine en EHPAD".	22 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 80 % dans un délai d'un mois à compter de la notification Solde : 20 % dans un délai maximal de deux mois au vu des justificatifs demandés	2023-06-09_2024-03-31		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2023-04-19	STAVVEL	88 953 647 000 012	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de la conférence de financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour la réalisation de l'action suivante : - "voyage à distance, interactif et en direct".	25 810,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 80 % dans un délai d'un mois à compter de la notification Solde : 20 % dans un délai maximal de deux mois au vu des justificatifs demandés	2023-06-09_2024-01-31		Non	1

nomAttribuant	idAttribuant	dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5)	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriodeVersement (8)	idRAE (9)	notification UE (10)	pourcentage Subvention (11)
---------------	--------------	--------------------	---------------------	--------------------	-----------	-------------	------------	-------------------------	---------------------------	-----------	----------------------	-----------------------------

(1) Date de la convention de subvention au format AAAA-MM-JJ (Exemple : 2016-02-24)

(2) Raison sociale du bénéficiaire

(3) Identifiant du Système d'Identification du Répertoire des Etablissements (SIRET) - Taille : 14

(4) Objet de la subvention - Taille maximum : 256 caractères

(5) Montant total de la subvention en décimal - Le séparateur des décimales est la virgule.

(6) Nature de la subvention - Liste (plusieurs choix possibles, séparés par des virgules) : aide en numéraire, aide en

(7) Valeurs possibles : unique, échelonné, autre (décrire les conditions de versement) - Taille maximum : 256

(8) Si la date exacte d'un versement n'est pas encore connue, indiquer une période vraisemblable de versement. Si

(9) Numéro unique de référencement au répertoire des aides aux entreprises : Donnée optionnelle si le dispositif est

(10) Si le dispositif a fait l'objet d'une notification conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 1407/2013 de

européenne aux aides de minimis - Mention : oui ou non

(11) Dans les cas où la subvention est accordée à plusieurs attributaires au titre d'un même projet, la répartition de la
 Décimal - Le séparateur des décimales est la virgule. Exemples : 1 si la subvention n'a qu'un seul bénéficiaire ; 0,35